AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C1916**
FR0013176526-FS0961

13 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VALEO**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center,1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 7 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société VALEO, et détenir, indirectement 12 135 381 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,41% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 069 015 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 719 015 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et

- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 534 540 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 68 930 actions VALEO résultant de la détention de 25 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,29 € et 11,17 € ; et

- 4 465 610 actions VALEO résultant de la détention de 84 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 6 novembre 2035.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 275 026 798 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.